

**URGENCE
SOCIALE :
6 MESURES
D'URGENCE POUR
ENDIGUER LES PSE**



« Agir sans attendre »

Face à la gravité de la saignée industrielle, il faut agir sans attendre sur trois aspects :

1. Un plan d'urgence pour l'emploi et l'industrie
2. Des assises pour l'industrie et une grande loi pour réindustrialiser le pays et répondre au défi environnemental
3. Une réorientation de la politique Européenne

1. Un plan d'urgence pour l'emploi et l'industrie

A. Un moratoire sur les licenciements et un renforcement des dispositifs garantissant la recherche effective d'un repreneur

La CGT propose la mise en place d'un moratoire sur les licenciements pour sauvegarder les emplois et l'industrie. Pour cela, il s'agit de renforcer la loi Florange qui impose actuellement la recherche d'un repreneur aux entreprises de plus de 1000 salarié·es mais ne prévoit aucune obligation de cession pour l'entreprise.

Concrètement, il s'agit de :

4. **Baisser le seuil d'application de la loi** pour couvrir l'ensemble des entreprises de plus de 50 salarié·es
5. **Prévoir l'obligation pour l'employeur d'informer BPI France de la cession et permettre aux représentants du personnel de saisir la BPI pour qu'elle puisse participer au projet de reprise.** En contrepartie la BPI s'engagera à étudier les dossiers et à répondre de façon motivée aux suites qu'elle entend donner aux propositions des syndicats et du personnel.
6. **Interdire toute réduction d'effectif pendant toute la durée du processus.** Pour les employeurs qui n'ont pas la trésorerie pour assurer le règlement des salaires sur la période, le CSE doit pouvoir faire appel au chômage partiel sans perte de salaire pour les salarié·es.
7. **Prévoir la possibilité pour le CSE de saisir le tribunal de commerce si l'entreprise n'accomplit pas sérieusement la recherche de repreneur,** avec la création d'un pouvoir d'injonction sous astreinte pour le

tribunal de commerce et la possibilité d'exiger le remboursement des aides publiques sur 5 ans.

8. **Renforcer les sanctions en cas de fermeture avec l'obligation de remboursement des aides publiques perçues les 5 années précédentes** (contre 2 actuellement) et l'augmentation du montant des dépenses affectées à la revitalisation du territoire qui passeraient de 2 à 4 SMIC par salarié.

→ **Voir la proposition de rédaction de la modification du code du travail et du code du commerce en annexe.** Ces dispositions s'ajoutent aux dispositions protectrices existantes lors des PSE et placement en procédure de redressement judiciaires.

B. Un plan national de maintien et de relocalisation des outils et emplois industriels, piloté par un État assumant un rôle d'acteur central de l'industrie :

Face à la vague de désindustrialisation en cours, **l'État** – avec les collectivités territoriales – **doit se positionner en garant de l'avenir de notre patrimoine industriel** et utiliser tous les leviers à sa disposition à chaque fois qu'un outil industriel est menacé de disparition :

9. **Entrée au capital** en imposant la présence de représentants de l'Etat et des salariés dans les conseils d'administration ;
10. **Préemption des terrains et des lieux et outils de production ;**
11. **Nationalisation ;**
12. **Intervention pour que les grands groupes prennent leurs responsabilités** et ré-internalisent les activités industrielles menacées.
 - *Par exemple l'État, qui est actionnaire d'Arkema, doit agir pour qu'Arkema reprenne l'intégralité de Vencorex ; l'État, qui est actionnaire de Stellantis et de Renault, doit agir pour que ces constructeurs respectent leurs engagements vis-à-vis de leurs sous-traitants comme MA France ou les fonderies de Bretagne, mais aussi leurs engagements en matière d'investissements sur les sites de production en France pour lesquels ils ont reçu des milliards d'aides publiques.*

Plus généralement il n'est plus possible que la politique industrielle du pays dépende de grands groupes intéressés par l'argent public sous toutes les formes et sans aucune contrainte ou engagement en matière d'investissement dans nos territoires

Fondé sur un état des lieux de l'existant, des besoins et des potentialités, ce plan national devra être décliné dans chaque département dans le cadre de dispositifs pilotés par les préfets, associant représentants syndicaux, patronaux et élus

territoriaux. L'État doit imposer partout une phase d'examen des projets alternatifs portés par les salarié·es avec leurs syndicats.

C. Permettre un retour immédiat aux tarifs réglementés de vente de l'électricité et du gaz

Retour au **tarif réglementé de vente de l'électricité et du gaz** pour un juste prix basé sur les coûts réels de production et d'investissements face aux factures dans l'industrie. Ceci permettrait aux industriels de bénéficier d'un coût de fourniture quasi fixe sur le long terme. Il est impératif de **venir en aide aux industriels qui ont des factures énergétiques très élevées** et des dettes qui se cumulent liées aux prix du marché. Aussi, de nombreuses industries investissent dans des productions énergétiques renouvelables. Celles-ci doivent être **intégrées dans le service public de l'énergie** en donnant la possibilité aux industriels d'accéder à des justes prix de long terme.

2. Des assises de l'industrie et une grande loi pour réindustrialiser le pays et répondre au défi environnemental

Au-delà des mesures d'urgence, la situation de notre industrie appelle à un sursaut et une reconquête de l'industrie. La CGT appelle le gouvernement à organiser des **assises de l'industrie et interpelle les parlementaires pour travailler à la rédaction d'une proposition de loi transpartisane pour relocaliser et décarboner l'industrie.**

L'urgence est double. D'une part, il faut répondre aux défis colossaux de la transition écologique et énergétique. La lutte contre le réchauffement climatique ne se fera pas sans une industrie forte, innovante et durable. D'autre part, il s'agit de reconquérir notre indépendance économique et technologique, car dépendre de l'extérieur, c'est exposer notre pays aux crises et aux pénuries.

Face à ces enjeux, nous ne pouvons plus nous contenter de demi-mesures ou d'effets d'annonce. Nous avons besoin d'une loi audacieuse, ambitieuse et structurante pour engager la réindustrialisation de la France. Une loi qui pose les bases d'un nouveau modèle industriel, en rupture totale avec les logiques du profit court-termiste et du dumping social et environnemental.

Il ne s'agit pas d'un simple projet de loi technique. C'est un appel à une mobilisation collective pour repenser notre modèle économique et retrouver notre capacité à produire en France, à innover, et à garantir un avenir digne pour les travailleurs et les générations à venir.

Cette proposition de loi doit répondre plusieurs objectifs majeurs :

A. Planifier et protéger notre industrie :

Se doter d'un État stratège, capable d'accompagner et d'orienter les investissements dans les secteurs clés pour notre souveraineté et la transition écologique.

-
- **Mise en place d'une planification environnementale, industrielle et sociale** : création d'un **grand ministère de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement de plein exercice**, renforcement des outils publics d'expertise et de contrôle, et intégration des enjeux environnementaux dans la planification. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone et le « zéro artificialisation nette » en 2050 ;
 - **Disposer d'un levier financier pour la transition** : créer un pôle financier public regroupant la BPI, la Caisse des dépôts et Consignations, la Banque Postale, l'APE et les fonds de France 2030 pour financer des projets industriels et écologiques stratégiques. Création d'un livret épargne industrie.
 - **Protéger les entreprises stratégiques et les fleurons industriels** : mettre en place des mécanismes pérennes de nationalisation. Plutôt que des nationalisations de nos fleurons industriels temporaires qui ne font que nationaliser les pertes pour ensuite privatiser les profits, il s'agit de **mettre en place des mécanismes pérennes assurant une réelle appropriation sociale et démocratique des secteurs stratégiques**, en veillant que la gestion ne s'exerce pas sur le mode actionnarial.
 - **Utilisation de la commande publique et des achats des entreprises comme levier de relocalisation et de transformation environnementale** : révision des critères de marchés publics pour inclure des clauses sociales et environnementales obligatoires pour privilégier le *Made in France* et les circuits courts. Dispositifs pour inciter les entreprises à privilégier le *Made in France* pour leurs achats.
-

B. Donner la possibilité aux travailleurs d'intervenir sur les orientations stratégiques des entreprises :

Aucune transformation ne sera possible sans **associer ceux qui créent la richesse, sur leurs lieux de travail comme dans les décisions stratégiques**. Les transitions

annoncées sont aujourd'hui subites par les salarié-es que ce soit dans le domaine environnemental, climatique ou technologique comme par exemple l'arrivée de l'IA après celle du numérique.

Trop souvent, les travailleur-ses sont les passager-es clandestin-es du débat sur les orientations stratégiques qui sont décidées par les seul-es actionnaires. Pourtant, **seule l'implication des salarié-es permettra de dépasser les oppositions entre le social et l'environnemental et de protéger l'emploi.**

La CGT propose donc :

- **l'augmentation des moyens alloués aux CSE** (heures de délégations, nombre d'élu-es, formations, budgets, notamment pour réaliser des expertises), pour leur permettre d'exercer réellement leurs compétences sur les thématiques environnementales et de santé-environnement ;
- **le retour des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** (CHSCT), avec ajout d'une compétence environnementale (CHSCTE) ;
- **la mise en place de données obligatoires dans les BDESE sur l'impact environnemental** scope 3 de l'entreprise incluant la chaîne de sous-traitance ;
- **l'obligation de mise en place de comité de groupe européen et monde avec des droits d'expertises** incluant toute la chaîne de valeur, sur les volets environnementaux, économiques et financiers ;
- **l'instauration d'un réel pouvoir d'intervention pouvant aller jusqu'au veto pour les comités sociaux et économiques** (CSE) et les organisations syndicales, notamment lorsque le projet de l'entreprise a un impact sur l'emploi ou environnemental négatif ;
- **la participation des travailleur-ses aux conseils d'administrations des entreprises à partir de 50 salarié-es**; l'augmentation du nombre de représentant-es pour atteindre 50 % dans le privé et un tiers dans les entreprises publiques ;
- **l'intégration des conséquences du dérèglement climatique** sur l'organisation et les conditions de travail dans les obligations de négociation périodique de branche ;
- **la poursuite par l'employeur d'une activité manifestement incompatible avec les objectifs de protection de l'environnement**, tout en ne procédant pas aux investissements nécessaires à la réorientation de l'activité, doit constituer une faute qui prive les éventuels licenciements qui en résultent de cause réelle et sérieuse

C. Mettre en place une Sécurité Sociale professionnelle et environnementale :

Pour cela nous proposons de créer un **fonds mutualisé pour les transitions environnementales et économiques au niveau de chaque branche**

professionnelle, financé par une contribution assise sur la masse salariale des ETI et grandes entreprises.

Le **maintien du contrat de travail serait obligatoire avec une obligation de reclassement au niveau des entreprises de la branche et du territoire et/ou l'accès à une formation qualifiante** pendant au moins vingt-quatre mois. À l'issue de cette période, si la ou le salarié-e n'a pas retrouvé de poste, elle ou il basculerait à l'Unedic et bénéficierait de l'intégralité de ses droits à l'assurance chômage ;

Il faut également encadrer strictement les possibilités de licenciements :

- **Limiter strictement la définition légale du licenciement économique aux difficultés économiques** graves mettant en cause la survie de l'entreprise ;
- **Instaurer un droit de veto des CSE et assimilés sur les licenciements** qui ne sont pas justifiés par des difficultés économiques graves et immédiates ;
- **Créer un droit effectif de contestation individuelle et collective de toute procédure de licenciement** (qu'il soit individuel ou collectif) ; ce recours doit suspendre la procédure de licenciement ;
- **Supprimer les barèmes prud'homaux, les accords de performance collective ou les ruptures conventionnelles** qui offrent la possibilité aux employeurs de licencier sans motifs valables ;

D. Responsabiliser les donneurs d'ordre par rapport aux sous-traitants

A partir des propositions travaillées par la CGT GM&S et présentée sous forme de proposition de loi par plusieurs parlementaires il s'agit de :

- **Renforcer la responsabilité économique, environnementale des donneurs d'ordres**, notamment en cas de licenciements ou de restructurations ;
- **Intégrer les intérêts des sous-traitants** dans les comités de groupe des donneurs d'ordres ;
- **Limiter le recours à la sous-traitance en cascade.**

E. Mettre l'industrie au service de l'intérêt général :

En conditionnant toutes les aides publiques à des critères sociaux, environnementaux et territoriaux, et en priorisant l'économie circulaire et l'innovation durable :

- **Évaluation et conditionnement des aides publiques** : transparence sur les aides publiques attribuées, mise en place de conditions sociales et environnementales pour leur attribution, avis conforme du CSE pour garantir un contrôle social sur leur utilisation
- **Rendre obligatoire l'économie circulaire et l'écoconception** : adoption de cadres législatifs pour renforcer la durabilité des produits, structurer des filières de réparation et recyclage.
- **Développer des infrastructures de transport décarboné** : plan d'investissement massif dans le ferroviaire et le transport fluvial, relocalisation de la production de matériels de transport.

F. Investir pour préparer l'avenir :

- **Investir dans la recherche et les qualifications** : augmenter les dépenses de recherche et développement pour atteindre au moins les 3 % de PIB ; mettre en place un choc d'investissement dans la recherche publique afin d'atteindre dès maintenant 1 % du PIB puis 1,5 % en 2030 ; mettre en place une obligation d'investissement des entreprises dans la recherche et le développement afin d'atteindre au moins 2 % du PIB hors aides publiques ;
- **Investir 2 % de la masse salariale dans la formation professionnelle**
 - o Imposer par la loi que l'ensemble des entreprises consacrent au moins 2 % de leur masse salariale à la formation professionnelle ;
 - o La définition des contenus de formation professionnelle doit être réalisée avec les organisations syndicales
- **Investir pour la transition environnementale en commençant par un plan pour isoler les bâtiments** : Objectifs ambitieux pour réduire les "passoires thermiques" et généraliser l'usage de matériaux écologiques.

La CGT propose d'organiser au plus vite les assises de l'industrie pour porter le projet de loi industrie et les mesures d'urgence à mettre en place.

Le Conseil National de l'Industrie placée sous la responsabilité du 1er ministre aura à son ordre du jour du 10 décembre 3 points qui ne reflètent pas de la prise en compte de la situation des travailleuses et travailleurs de l'industrie et du risque de désindustrialisation en cours. La CGT a saisi le Premier Ministre par courrier (en annexe) pour transformer cette séance plénière en réunion préparatoire des assises de l'industrie avec notamment la nécessité d'élaborer une planification industrielle et environnementale. Celle-ci doit permettre à la France d'aider à programmer ses capacités de réindustrialiser et développer la transformation de l'appareil productif sur son territoire.

3. Réorienter la politique Européenne

A. Renforcer les normes sociales et environnementales et protéger notre industrie

L'Europe est le premier lieu de délocalisation, le premier espace de dumping social et fiscal. Ce n'est certainement pas de moins de normes dont nous avons besoin mais d'une harmonisation vers le haut en matière sociale, fiscale et environnementale. Et d'une protection extérieure pour moduler les droits de douane en fonction du respect de ces normes. C'est ainsi que nous protégerons notre industrie et que nous tirerons vers le haut les législations du reste du monde.

La CGT propose de :

- **Rompre avec les spécialisations productives et commerciales internationales et remettre en cause la logique néolibérale** qui a fait de l'Europe un grand marché libre, pleinement ouvert et intégré au marché mondial vers lequel est tourné la production européenne, sans se soucier de répondre d'abord pleinement aux besoins des Européen·nes. Une politique industrielle européenne aurait ainsi pour tâche de promouvoir un développement et un système productif plus équilibré reposant davantage sur son marché intérieur ;
- **Refuser les accords de libre-échange qui ne sont que des instruments aux profits des multinationales contre la démocratie et contre les travailleur·ses**, car ils s'accompagnent de dispositifs supranationaux à la main des grands groupes visant à remettre en cause la souveraineté des États et leurs capacités de régulation. Nous demandons l'abandon de ceux en cours de négociation à commencer par le Mercosur ;
- **Mettre en place des droits de douane à l'entrée de l'UE en fonction de normes sociales, environnementales et fiscales pour lutter contre le dumping social ;**
- **Augmenter considérablement les aides au développement pour permettre aux pays en développement de mettre à niveau leurs normes sociales ;**

B. Mettre en place un plan d'investissement européen, à rebours des politiques d'austérité

Avec la Confédération Européenne des Syndicats, la CGT dénonce le danger du pacte de stabilité européen qui risque de faire plonger le continent dans la récession. **La CGT revendique la mise en place d'un fonds européen alimenté par la BCE pour développer la politique industrielle** et mutualiser les efforts d'investissement, afin d'éviter une Europe à plusieurs vitesses et le creusement des inégalités entre régions et pays membres de l'Union européenne.

Sinon les pays disposant d'une marge de manœuvre budgétaire joueront des coudes pour attirer les multinationales, à l'image des 10 milliards promis à Intel par l'Allemagne, pendant que les autres devront négocier âprement pour leurs investissements publics, renforçant les asymétries entre pays au sein de l'Union européenne. Difficile dans cette situation pour certains États de retrouver une souveraineté, car ils seraient exposés à la mise en concurrence généralisée des territoires, exposés au court-termisme des multinationales qui n'hésitent pas un seul instant à sauter d'un territoire à un autre au gré des promesses de subventions

C. Sortir du dogme de la concurrence libre et non faussée

Le résultat de la privatisation des infrastructures publiques est connu : chute des investissements, hausse des tarifs pour les usagers, perte de maîtrise publique. Il faut y mettre fin notamment sur l'énergie et le ferroviaire pour sortir ces secteurs de la spéculation. **La CGT exige notamment en urgence un moratoire sur le fret ferroviaire.**